

Pack Santé Particuliers

Les garanties et Les exemples de remboursements

Les garanties

Les garanties sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale, en forfait en euros ou une combinaison des deux. Les pourcentages intègrent les remboursements de votre régime obligatoire d'assurance maladie.

Les montants exprimés en euros pour les prestations : dentaire, matériel médical et cures thermales ; correspondent à des forfaits par assuré et par année.

HOSPITALISATION (1)	HOSPI	INITIAL	INTERMÉDIAIRE	ÉTENDU	INTÉGRAL
Frais de séjour (2)					
En établissement conventionné (3)	100% DE	100% DE	100% DE	100% DE	100 % DE
Honoraires					
Praticien adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée* en établissement conventionné (3)	220% BR	100% BR	200% BR	250% BR	300 % BR
Praticien non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée* en établissement conventionné (3)	220% BR	100% BR	150% BR	180% BR	200 % BR
Forfait journalier hospitalier (4)					
Non remboursé par la Sécurité sociale - sans limitation de durée	100% DE	100% DE	100% DE	100% DE	100 % DE
Forfait Patient Urgences (5)					
Non remboursé par la Sécurité sociale	100% DE	100% DE	100% DE	100% DE	100% DE
Chambre particulière					
Chambre particulière - par nuitée (6)	85 €	Non remboursé	40 €	60 €	80€
Chambre particulière (hospitalisation en ambulatoire) - par journée (6)	35 €	Non remboursé	20 €	20 €	20€
Frais d'accompagnant					
Lit, transport, repas (6) - par bénéficiaire et par nuitée, sur présentation d'une facture	20 €	Non remboursé	10 €	15 €	20€
Hospitalisation à domicile (HAD)					
Soins et honoraires remboursés par la Sécurité sociale (7)	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100 % BR
AVANTAGES INCLUS					
Votre carte de tiers payant pour ne pas avancer les frais d'hospitalisation auprès de nombreux établissements.	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Assistance à domicile en cas d'hospitalisation imprévue ou programmée, de chirurgie ambulatoire ou d'immobilisation à domicile (aide-ménagère, garde d'animaux, déplacement d'un proche à votre chevet).	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Compar'Hospit, votre guide et comparateur d'hôpitaux et de cliniques.	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Devis Conseil Hospi , votre simulateur de reste à charge (réponse sous 48h) et information sur la conformité des tarifs pratiqués.	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
LIBHEROS : Trouvez facilement un professionnel des soins à domicile et obtenez un RDV rapidement via la plateforme LIBHEROS.	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

► DENTAIRE (8)

2

Soins et prothèses 100 % Santé** (9)					
Soins dentaires courants et prothèses dentaires	Non remboursé	Sans reste à payer			
Soins et prothèses autres que 100 % Santé**					
Soins dentaires remboursés par la Sécurité sociale	Non remboursé	100 % BR	100% BR	100% BR	100 % BR
Dans le réseau KALIXIA (10)					
Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale (11)	Non remboursé	100 % BR	200% BR	300% BR	350 % BR
Soins dentaires, couronnes et implantologie (scanner, pose de l'implant, pilier implantaire) non remboursés par la Sécurité sociale	Non remboursé	Non remboursé	200 €	250 €	300€
Hors réseau KALIXIA (10)					
Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale (11)	Non remboursé	100 % BR	170% BR	270% BR	300 % BR
Soins dentaires, couronnes et implantologie (scanner, pose de l'implant, pilier implantaire) non remboursés par la Sécurité sociale	Non remboursé	Non remboursé	170 €	230 €	250€

	HOSPI	INITIAL	INTERMÉDIAIRE	ÉTENDU	INTÉGRAL
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale (12)					
Orthodontie - par semestre de traitement et par bénéficiaire	Non remboursé	100% BR	100 % BR + 100 €/semestre	150 % BR + 150 €/semestre	200% BR + 200 €/semestre
Plafond annuel dentaire (hors soins dentaires remboursés par la Sécurité sociale et hors soins dentaires 100% Santé et prothèses dentaires 100% Santé). Par année et par bénéficiaire ****	Non concerné	Non concerné	500 €	1000 €	1500 €
Votre fidélité récompensée à compter de la 3° et 4° année d'adhésion	Non concerné	Non concerné	+ 50€	+ 75€	+ 100€
Votre fidélité récompensée à compter de la 5° année d'adhésion et suivantes	Non concerné	Non concerné	+ 100€	+ 150€	+ 200€
AVANTAGES INCLUS					
KALIXIA Dentaire: Sur présentation de votre carte de tiers payant Malakoff Humanis, nos chirurgiens-dentistes partenaires vous proposent: un devis automatisé avec réponse immédiate, une dispense d'avance de frais, des honoraires plafonnés et une prise en charge en cas d'urgence avérée.	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Devis Conseil Dentaire: Evaluez le coût d'une prestation, le positionnement prix de votre professionnel de santé et votre éventuel reste à charge pour vous équiper en toute sérénité.	NON	OUI	OUI	OUI	OUI

► OPTIQUE (13)

V OF HOOL V					
Équipement 100 % Santé** (14) (15)					
Monture et verres (Classe A***) et facturation de l'examen d'adaptation correctrice de la vue et l'appairage des verres par l'opticien	Non remboursé	Sans reste à payer	Sans reste à payer	Sans reste à payer	Sans reste à payer
Equipement autre que 100% Santé** (15)					
Monture (Classe B***) dans le réseau KALIXIA (10)	Non remboursé	100 % BR	60 €	80 €	100€
Monture (Classe B***) hors réseau KALIXIA (10)	Non remboursé	100 % BR	50 €	70 €	90€
1 verre simple (Classe B***) dans le réseau KALIXIA ⁽¹⁰⁾	Non remboursé	100% BR	50 €	70 € ou l'offre <malin prim'=""></malin>	100 % DE
1 verre simple (Classe B***) hors réseau KALIXIA (10)	Non remboursé	100% BR	40 €	60€	80€
1 verre complexe ou très complexe (Classe B***) dans le réseau KALIXIA ⁽¹⁰⁾	Non remboursé	100% BR	100 €	170 € ou l'offre <malin prim'=""></malin>	100 % DE
1 verre complexe ou très complexe (Classe B***) hors réseau KALIXIA (10)	Non remboursé	100% BR	90 €	125 €	175€
Facturation de l'examen d'adaptation correctrice de la vue par l'opticien	Non remboursé	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Autres postes optique					
Lentilles prescrites remboursées par la Sécurité sociale dans le réseau KALIXIA (10) - par an et par bénéficiaire	Non remboursé	100% BR	120 €	160 €	200€
Lentilles prescrites remboursées par la Sécurité sociale hors réseau KALIXIA (10) - par an et par bénéficiaire	Non remboursé	100 % BR	100 €	140 €	180€
Lentilles prescrites, y compris jetables, non remboursées par la Sécurité sociale Chirurgie optique réfractive Implants multifocaux non remboursés par la Sécurité sociale Par an et par bénéficiaire pour l'ensemble des prestations précitées	Non remboursé	Non remboursé	100 €	140 €	180€
Votre fidélité récompensée à compter de la 3° et 4° année d'adhésion	Non concerné	Non concerné	+ 20€	+ 30 €	+ 40€
Votre fidélité récompensée à compter de la 5° année d'adhésion et suivantes	Non concerné	Non concerné	+ 30€	+ 40 €	+ 50€
AVANTAGES INCLUS					
Votre carte de tiers payant pour ne pas avancer les frais auprès de nombreux professionnels de santé.	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Réseau KALIXIA Optique : Nos 5 200 opticiens partenaires vous proposent jusqu'à 40 % de réduction sur les verres, 20 % minimum sur les montures et le remplacement de votre équipement optique en cas de casse.	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Devis Conseil Optique: Evaluez le coût d'une prestation, le positionnement prix de votre professionnel de santé et votre éventuel reste à charge pour vous équiper en toute sérénité.	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Centres Points Vision: Obtenez un rendez-vous rapide sous 48h avec un ophtalmologue. Vous pouvez choisir la date et l'heure de RDV directement via l'agenda en ligne dans l'Espace Client Particulier.	NON	OUI	OUI	OUI	OUI

► AIDE AUDITIVE - par oreille (renouvellement par appareil tous les 4 ans) ⁽⁶⁾	HOSPI	INITIAL	INTERMÉDIAIRE	ÉTENDU	INTÉGRAL
Équipement 100 % Santé** (14)				·	
Équipement classe I***	Non remboursé	Sans reste à payer	Sans reste à payer	Sans reste à payer	Sans reste à payer
Équipement autre que 100 % Santé - Limité à 1700 € TTC par aide auditive (hors accessoires) y compris le remboursement de la Sécurité sociale					
Équipement classe II*** dans le réseau KALIXIA (10)	Non remboursé	100 % BR	120 % BR + 120 €	150 % BR + 150 €	200 % BR + 200€
Équipement classe II*** hors réseau KALIXIA (10)	Non remboursé	100% BR	100 % BR + 100 €	130 % BR + 130 €	180 % BR + 180 €
Accessoires et fournitures remboursés par la Sécurité sociale					
Accessoires et fournitures remboursés par la Sécurité sociale	Non remboursé	100% BR	100 % BR	100% BR	100 % BR
Votre fidélité récompensée à compter de la 3° et 4° année d'adhésion	Non concerné	Non concerné	+ 50 €	+ 75€	+ 100€
Votre fidélité récompensée à compter de la 5° année d'adhésion et suivantes	Non concerné	Non concerné	+ 100 €	+ 150€	+ 200€
AVANTAGES INCLUS					
Votre carte de tiers payant pour ne pas avancer les frais auprès de nombreux professionnels de santé.	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
KALIXIA Audio : Avec nos 3200 centres d'audioprothèsistes profitez d'une couverture en cas de panne pendar 4 ans, un kit d'entretien, un dépistage gratuit et le tiers payant dans la limite de vos garanties.	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
SOINS COURANTS					
Honoraires médicaux - Consultation / visite / consultation en ligne					
Consultations de Généralistes et Spécialistes adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée*	Non remboursé	100 % BR	120 % BR	180 % BR	240 % BR
Consultations de Généralistes et Spécialistes non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée*	Non remboursé	100% BR	100 % BR	150 % BR	200 % BR
Actes techniques médicaux et Actes d'imagerie médicale adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée*	Non remboursé	100 % BR	120 % BR	180 % BR	240 % BR
Actes techniques médicaux et Actes d'imagerie médicale non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	Non remboursé	100% BR	100 % BR	150 % BR	200 % BR
Honoraires paramédicaux					
Honoraires remboursés par la Sécurité sociale	Non remboursé	100 % BR	120 % BR	150 % BR	200 % BR
Pédicure-podologue - Plafond annuel par bénéficiaire et limite par séance	Non remboursé	Non remboursé	80 €/an et 10 €/séance	120 €/an et 15 €/séance	160 €/an et 20 €/séance
Analyses et examens de laboratoire (17)			10 6/004/100	10 0,0001100	20 0,000,100
Analyses et examens de laboratoire	Non remboursé	100% BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Médicaments					
Médicaments remboursés à 65% par la Sécurité sociale (17)	Non remboursé	100 % DE	100 % DE	100 % DE	100 % DE
Médicaments remboursés à 30 % par la Sécurité sociale (17)	Non remboursé	100 % DE	100 % DE	100 % DE	100 % DE
Médicaments remboursés à 15 % par la Sécurité sociale (17)	Non remboursé	100 % DE	100 % DE	100 % DE	100 % DE
Honoraires de dispensation du pharmacien y compris la vaccination antigrippale	Non remboursé	100% BR	100 % BR	100% BR	100 % BR
Frais de transport sanitaire					
Ambulance, taxi conventionné - hors SMUR (18)	100 % BR	100% BR	100 % BR	100% BR	100 % BR
Matériel médical					
Appareillage et prothèses médicales, hors aide auditive et optique	Non remboursé	100% BR	100% BR + 100 €	150% BR + 150 €	200 % BR + 200 €
Cure thermale					
Cure thermale en France remboursée par la Sécurité sociale (Forfait global honoraires, traitement, hébergement et transport)	Non remboursé	Non remboursé	100 €	150€	200€
Médecine additionnelle					
Ostéopathe, homéopathe, étiopathe, mésothérapeute, acupuncteur***** - Plafond annuel par bénéficiaire et limite par séance	Non remboursé	Non remboursé	50 €/an et 25 €/séance	100 €/an et 40 €/séance	150 €/an et 50 €/séance
Prévention					
Tout acte de prévention remboursé par la Sécurité sociale (19)	Non remboursé	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR

	HOSPI	INITIAL	INTERMÉDIAIRE	ÉTENDU	INTÉGRAL
AVANTAGES INCLUS					
Votre carte de tiers payant pour ne pas avancer les frais auprès de nombreux professionnels de santé.	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Sport sur ordonnance – forfait pour un suivi sur 2 ans (20)	500€	500€	500€	500€	500€
Des centres de santé avec des spécialistes qui proposent des consultations sans dépassements d'honoraires.	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
KALIXIA Ostéo: Bénéficiez d'un accès privilégié à nos ostéopathes partenaires, référencés pour la qualité de leur pratique professionnelle avec des honoraires encadrés, conformes aux pratiques du marché et la possibilité de prendre rendez-vous en ligne.	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
2° avis médical: Un service en ligne qui permet en cas de problèmes de santé sérieux (opération lourde, cancer, etc.), d'obtenir un second avis médical en moins de 7 jours ouvrables auprès d'un médecin expert de la maladie.	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Téléconsultation (consultation par téléphone)	NON	OUI	OUI	OUI	OUI

- BR = Base de Remboursement de la Sécurité sociale
- **DE** = Dépense Effective : montant total des dépenses engagées déduction faite du remboursement de la Sécurité sociale, dans la limite des plafonds du contrat responsable.
- * Dispositifs de pratiques tarifaires maîtrisées OPTAM ou OPTAM-CO (en Chirurgie et Obstétrique): en adhérant à ces options, les professionnels de santé s'engagent à limiter leurs dépassements d'honoraires dans des conditions établies par la convention. Pour savoir si un médecin a adhéré à l'OPTAM ou à l'OPTAM-CO, le site annuairesante.ameli.fr est à la disposition de tous.
- ** Tels que définis règlementairement : dispositif 100% Santé par lequel les assurés couverts par un contrat de complémentaire santé responsable peuvent bénéficier de certaines prestations d'optique, d'aides auditives et de prothèses dentaires définies règlementairement et intégralement remboursées par l'assurance maladie obligatoire et les complémentaires santé, donc sans frais restant à leur charge, sous réserve que les professionnels de santé respectent les tarifs maximums fixés.
- *** Voir la liste règlementaire des options de la liste A et de la liste B (optique) et de celles de la classe I et de la classe II (audio) dans les Conditions générales / Règlement Mutualiste.
- **** En cas d'atteinte du plafond, la prise en charge à hauteur du ticket modérateur s'applique (100% BR).
- ***** Les acupuncteurs doivent être des médecins inscrits au Conseil National de l'Ordre des Médecins et titulaires d'un diplôme d'Etat appelé « capacité de médecine en acupuncture » ou des chirurgiensdentistes ou des sages-femmes titulaires d'un diplôme interuniversitaire.
- (1) En médecine, chirurgie, obstétrique, psychiatrie hors chirurgie esthétique. Un délai de carence de 3 mois, porté à 9 mois pour la maternité, s'applique pour tout nouvel assuré SAUF accident sur justificatif et SAUF s'il était couvert dans les 3 mois précédant son adhésion par une complémentaire santé Malakoff Humanis ou par une garantie de niveau au moins équivalent auprès d'un autre organisme assureur. Le ticket modérateur (100% BR) et le forfait journalier sont toutefois pris en charge pendant ce délai.
- (2) y compris la participation forfaitaire de l'assuré sur les actes techniques (y compris soins courants).
- (3) Les tarifs des séjours en établissement conventionné sont opposables (pas de dépassements d'honoraires sur les frais de séjour). En établissement «non conventionné» la prise en charge est limitée au ticket modérateur.
- (4) Hors établissements médico-sociaux (Maison d'Accueil Spécialisé, maison de retraite, EHPAD), tels que définis à l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles et l'article L.174-6 du Code de la sécurité sociale.
- (5) Facturation forfaitaire des actes médicaux et soins réalisés lors du passage aux urgences n'entrainant pas d'hospitalisation.
- (6) Les séjours en psychiatrie sont exclus. La prise en charge sur les autres séjours est limitée à 90 jours par an. La chambre de jour correspond à une chambre pour une chirurgie et/ou anesthésie ambulatoire avec admission et sortie le même jour.

- (7) Prestations soumises aux tarifs opposables (tarifs sans dépassements d'honoraires). En cas d'exigence particulière du patient soumise à dépassement éventuel, la prise en charge sera limitée au ticket modérateur.
- (8) Un délai de carence de 3 mois s'applique (hors soins dentaire et hors prothèses 100 % Santé) pour tout nouvel assuré SAUF accident sur justificatif et SAUF s'il était couvert dans les 3 mois précédant son adhésion par une complémentaire santé Malakoff Humanis ou par une garantie de niveau au moins équivalent auprès d'un autre organisme assureur. La prise en charge du ticket modérateur (100 % BR) reste acquise pendant ce délai.
- (9) Dans la limite des frais réellement engagés et des honoraires limites de facturation définies aux Conditions générales / Règlement Mutualiste.
- (10) Les prestations dans le réseau KALIXIA et hors réseau ne sont pas cumulatives.
- (11) Par prothèse et par bénéficiaire et dans le respect du plafond annuel dentaire.
- (12) Les forfaits sont calculés et proratisés sur la base d'un semestre de traitement.
- (13) Un délai de carence de 3 mois s'applique (hors équipement et examen de la vue par l'opticien dans le cadre du 100% Santé) pour tout nouvel assuré SAUF accident sur justificatif et SAUF s'il était couvert dans les 3 mois précédant son adhésion par une complémentaire santé Malakoff Humanis ou par une garantie de niveau au moins équivalent auprès d'un autre organisme assureur. La prise en charge du ticket modérateur (100% BR) reste acquise pendant ce délai.
- (14) Dans la limite des frais réellement engagés et des prix limites de vente définis aux Conditions générales / Règlement Mutualiste.
- (15) Pour tous les cas de renouvellements, y compris anticipés, se référer aux Conditions générales / Règlement Mutualiste du contrat.
- (16) Un délai de carence de 3 mois s'applique pour tout nouvel assuré SAUF accident sur justificatif et SAUF s'il était couvert dans les 3 mois précédant son adhésion par une complémentaire santé Malakoff Humanis ou par une garantie de niveau au moins équivalent auprès d'un autre organisme assureur. La prise en charge du ticket modérateur (100% BR) reste acquise pendant ce délai.
- (17) Prestations soumises aux tarifs opposables (tarifs sans dépassements d'honoraires). En cas d'exigence particulière du patient soumise à dépassement éventuel, la prise en charge sera limitée au ticket modérateur.
- (18) SMUR: Service médical d'urgence régional. Organisation régionale mettant à la disposition du SAMU une ambulance médicalisée permettant d'assurer les premiers soins et le transport d'un malade dans un service hospitalier.
- (19) La prise en charge porte sur tout acte de prévention remboursé par la Sécurité sociale (liste disponible sur ameli.fr).
- (20) L'assuré peut bénéficier de cette garantie lorsqu'il est atteint d'une Affection Longue Durée (ALD) et qu'il fait l'objet, par son régime primaire d'assurance maladie, d'une première notification d'entrée au régime des ALD depuis moins de 3 ans.

Les exemples de remboursements

Les exemples de remboursements ci-dessous n'ont pas de valeur contractuelle. Ils s'adressent à un bénéficiaire adulte résidant en France métropolitaine, respectant le parcours de soins coordonné et non exonéré du ticket modérateur (donc non pris en charge à 100 % par l'assurance maladie obligatoire).

NR = Non remboursé / PLV = Prix Limite de Vente

- (*) BR : Base de remboursement de la Sécurité sociale. La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.
- (**) Prix moyen national constaté sur l'ensemble du portefeuille de contrats de complémentaire santé assuré par les entités du groupe Malakoff Humanis.
- (***) dans le cas général.

				НО	SPI	INIT	IAL	INTERMI	ÉDIAIRE	ÉTEN	NDU	INTÉG	RAL
	Tarif moyen facturé ou tarif réglementé	BR de la Sécurité sociale (*)	Rembourse- ment assurance maladie obligatoire (AMO)	Rembourse- ment assurance maladie complémen- taire (AMC) Malakoff Humanis	Montant restant à charge en euros								
Hospitalisation													
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20,00 €	0,00 €	0,00 €	20,00 €	0,00 €	20,00 €	0,00 €	20,00 €	0,00 €	20,00 €	0,00 €	20,00 €	0,00 €
Forfait journalier hospitalier (hébergement) en service psychiatrique	15,00 €	0,00 €	0,00 €	15,00 €	0,00 €	15,00 €	0,00 €	15,00 €	0,00 €	15,00 €	0,00 €	15,00 €	0,00 €
Chambre particulière (sur demande du patient)	60,00 €	0,00 €	0,00 €	60,00 €	0,00 €	0,00 €	60,00 €	40,00 €	20,00 €	60,00 €	0,00 €	60,00 €	0,00 €
SEJOUR AVEC ACTES LOURDS • Exemple d'une L'hôpital public inclut la rémunération des pratic						séparément do	ıns le secteur	privé					
Frais de séjour	Différent selon pu- blic/privé	BR	BR – 24 €	24,00 €	0,00 €	24,00 €	0,00 €	24,00 €	0,00 €	24,00 €	0,00 €	24,00 €	0,00 €
Frais de séjour en secteur privé	794,04 €	794,04 €	770,04 €	24,00 €	0,00 €	24,00 €	0,00 €	24,00 €	0,00 €	24,00 €	0,00 €	24,00 €	0,00 €
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépas- sements maîtrisés	BR	100 % BR	Dépasse- ments si prévu au contrat	Selon contrat								
Opération en secteur privé : honoraires chirur- gien	413,00 €	271,70 €	271,70 €	141,30 €	0,00 €	0,00 €	141,30 €	141,30 €	0,00 €	141,30 €	0,00 €	141,30 €	0,00 €
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres	BR	100 % BR	Dépasse- ment si prévu au contrat (rembourse- ment des dé- passements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat	Dépasse- ment si prévu au contrat (rembourse- ment des dé- passements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat	Dépasse- ment si prévu au contrat (rembourse- ment des dé- passements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat	Dépasse- ment si prévu au contrat (rembourse- ment des dé- passements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat	Dépasse- ment si prévu au contrat (rembourse- ment des dé- passements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirur- aien	451,00 €	271,70 €	271,70 €	179,30 €	0,00 €	0,00 €	179,30 €	135,85 €	43,45 €	179,30 €	0,00 €	179,30 €	0,00 €
SEJOUR SANS ACTES LOURDS • Exemple d'un L'hôpital public inclut la rémunération des pratic								privá -					
Frais de séjour	Différent selon pu- blic/privé	BR	80 % BR	20 % BR	0,00 €								
Frais de séjour en secteur public	3 333,75 €	3 333,75 €	2 667,00 €	666,75 €	0,00 €	666,75 €	0,00 €	666,75 €	0,00 €	666,75 €	0,00 €	666,75 €	0,00 €

				НО	SPI	INI	ΓIAL	INTERM	ÉDIAIRE	ÉTE	NDU	INTÉ	GRAL
	Tarif moyen facturé ou tarif réglementé	BR de la Sécurité sociale (*)	Rembourse- ment assurance maladie obligatoire (AMO)	Rembourse- ment assurance maladie complémen- taire (AMC) Malakoff Humanis	Montant restant à charge en euros								
Soins courants													
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR	70 % BR -1€	30 % BR	1 € de participation forfaitaire								
Consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	25,00 €	25,00 €	16,50 €	0,00 €	8,50 €	7,50 €	1,00 €	7,50 €	1,00 €	7,50 €	1,00 €	7,50 €	1,00 €
Consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	32,00 €	32,00 €	22,40 €	0,00 €	9,60 €	9,60 €	0,00 €	9,60 €	0,00 €	9,60 €	0,00 €	9,60 €	0,00 €
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	30,00 €	30,00 €	20,00 €	0,00 €	10,00 €	9,00 €	1,00 €	9,00 €	1,00 €	9,00 €	1,00 €	9,00 €	1,00 €
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépas- sements maitrisés	BR	70 % BR – 1 €	30 % BR + dépas- sement si prévu au contrat	1 € de participation forfaitaire + dépasse- ment selon contrat	30 % BR + dépas- sement si prévu au contrat	1 € de participation forfaitaire + dépassement selon contrat	30 % BR + dépas- sement si prévu au contrat	1 € de participation forfaitaire + dépasse- ment selon contrat	30 % BR + dépas- sement si prévu au contrat	1 € de participation forfaitaire + dépasse- ment selon contrat	30 % BR + dépas- sement si prévu au contrat	1 € de participation forfaitaire + dépassement selon contrat
Consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	32,00 €	32,00 €	22,40 €	0,00 €	9,60 €	9,60 €	0,00 €	9,60 €	0,00 €	9,60 €	0,00 €	9,60 €	0,00 €
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	44,00 €	30,00 €	20,00 €	0,00 €	24,00 €	9,00 €	15,00 €	15,00 €	9,00 €	23,00 €	1,00 €	23,00 €	1,00 €
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres	BR	70% BR – 1€	30 % BR + dépasse- ment si prévu au contrat (rembourse- ment des dé- passements plafonné à 100 % BR)	1 € de participation forfaitaire + dépasse- ment selon contrat	30 % BR + dépasse- ment si prévu au contrat (rembourse- ment des dé- passements plafonné à 100 % BR)	1 € de participation forfaitaire + dépasse- ment selon contrat	30 % BR + dépasse- ment si prévu au contrat (rembourse- ment des dé- passements plafonné à 100 % BR)	1 € de participation forfaitaire + dépasse- ment selon contrat	30 % BR + dépasse- ment si prévu au contrat (rembourse- ment des dé- passements plafonné à 100 % BR)	1 € de participation forfaitaire + dépasse- ment selon contrat	30 % BR + dépasse- ment si prévu au contrat (rembourse- ment des dé- passements plafonné à 100 % BR)	1 € de participation forfaitaire + dépasse- ment selon contrat
Consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	55,00 €	23,00 €	16,10 €	0,00 €	38,90 €	6,90 €	32,00 €	6,90 €	32,00 €	18,40 €	20,50 €	29,90 €	9,00 €
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	58,00 €	23,00 €	15,10 €	0,00 €	42,90 €	6,90 €	36,00 €	6,90 €	36,00 €	18,40 €	24,50 €	29,90 €	13,00 €
Matériel médical	Tarif moyen facturé	BR	60% BR	40 % BR + dépas- sement si prévu au contrat	Selon contrat	40 % BR + dépas- sement si prévu au contrat	Selon contrat	40 % BR + dépas- sement si prévu au contrat	Selon contrat	40 % BR + dépas- sement si prévu au contrat	Selon contrat	40 % BR + dépas- sement si prévu au contrat	Selon contrat
Achat d'une paire de béquilles	25,63 €	24,40 €	14,64 €	0,00 €	10,99 €	9,76 €	1,23 €	10,99 €	0,00 €	10,99 €	0,00 €	10,99 €	0,00 €

				НО	SPI	INIT	ÏAL	INTERM	ÉDIAIRE	ÉTEN	NDU	INTÉG	RAL
	Tarif moyen facturé ou tarif réglementé	BR de la Sécurité sociale (*)	Rembourse- ment assurance maladie obligatoire (AMO)	Rembourse- ment assurance maladie complémen- taire (AMC) Malakoff Humanis	Montant restant à charge en euros								
Dentaire													
Soins et prothèses 100 % santé	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR	70% BR	30 % BR + dépasse- ment si prévu au contrat	0,00 €	30 % BR + dépasse- ment si prévu au contrat	0,00 €	30 % BR + dépasse- ment si prévu au contrat	0,00 €	30% BR + dépasse- ment si prévu au contrat	0,00 €	30% BR + dépassement si prévu au contrat	0,00 €
Pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires	500,00 €	120,00 €	84,00 €	0,00 €	416,00 €	416,00 €	0,00 €	416,00 €	0,00 €	416,00 €	0,00 €	416,00 €	0,00 €
Soins (hors 100 % Santé)	Tarif de convention	BR	70% BR	30 % BR + dépasse- ment si prévu au contrat	Selon contrat	30 % BR + dépasse- ment si prévu au contrat	Selon contrat	30 % BR + dépasse- ment si prévu au contrat	Selon contrat	30% BR + dépasse- ment si prévu au contrat	Selon contrat	30% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Détartrage	43,38 €	43,38 €	30,37 €	0,00 €	13,01 €	13,01 €	0,00 €	13,01 €	0,00 €	13,01 €	0,00 €	13,01 €	0,00 €
Prothèses (hors 100 % Santé)	Prix moyen national	BR	70% BR	30 % BR + dépasse- ment si prévu au contrat	Selon contrat	30 % BR + dépasse- ment si prévu au contrat	Selon contrat	30 % BR + dépasse- ment si prévu au contrat	Selon contrat	30% BR + dépasse- ment si prévu au contrat	Selon contrat	30% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Couronne céramo-métallique sur molaires - Dans le réseau Kalixia	446,11 €	120,00 €	84,00 €	0,00 €	362,11 €	36,00 €	326,11 €	156,00 €	206,11 €	276,00 €	86,11 €	336,00 €	26,11 €
Couronne céramo-métallique sur molaires - En dehors du réseau Kalixia	547,90 €	120,00 €	84,00 €	0,00 €	463,90 €	36,00 €	427,90 €	120,00 €	343,90 €	240,00 €	223,90 €	276,00 €	187,90 €
Implant dentaire	Prix moyen national	NR	NR	Dépasse- ment si prévu au contrat	Selon contrat	Dépassement si prévu au contrat	Selon contrat						
Racine et Pilier - Dans le réseau Kalixia	1 240,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 240,00 €	0,00 €	1 240,00 €	200,00 €	1 040,00 €	250,00 €	990,00 €	300,00 €	940,00 €
Racine et Pilier - En dehors du réseau Kalixia	1800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1800,00€	0,00 €	1800,00€	170,00 €	1 630,00 €	230,00 €	1 570,00 €	250,00 €	1550,00€
Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR	100 % BR	Dépasse- ment si prévu au contrat	Selon contrat	Dépassement si prévu au contrat	Selon contrat						
Traitement par semestre (6 max) - Dans le réseau Kalixia	634,00 €	193,50 €	193,50 €	0,00 €	440,50 €	0,00 €	440,50 €	100,00 €	340,50 €	246,75 €	193,75 €	393,50 €	47,00 €
Traitement par semestre (6 max) - En dehors du réseau Kalixia	720,00 €	193,50 €	193,50 €	0,00 €	526,50 €	0,00 €	526,50 €	100,00 €	426,50 €	246,75 €	279,75 €	393,50 €	133,00 €
Optique													
Équipement - 100 % santé (dans ou hors réseau Kalixia)	Prix limite de vente (PLV)	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV	0,00 €	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV	0,00 €	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV	0,00 €	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV	0,00 €	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV	0,00 €
2 Verres simples + 1 monture	112,00 €	34,50 €	20,70 €	0,00 €	91,30 €	91,30 €	0,00 €	91,30 €	0,00 €	91,30 €	0,00 €	91,30 €	0,00 €
- dont par verre	41,00 €	12,75 €	7,65 €	0,00 €	33,35 €	33,35 €	0,00 €	33,35 €	0,00 €	33,35 €	0,00 €	33,35 €	0,00 €
- dont par monture	30,00 €	9,00 €	5,40 €	0,00 €	24,60 €	24,60 €	0,00 €	24,60 €	0,00 €	24,60 €	0,00 €	24,60 €	0,00 €
2 Verres progressifs + 1 monture	210,00 €	63,00 €	37,80 €	0,00 €	172,20 €	172,20 €	0,00 €	172,20 €	0,00 €	172,20 €	0,00 €	172,20 €	0,00 €
- dont par verre	90,00 €	27,00 €	16,20 €	0,00 €	73,80 €	73,80 €	0,00 €	73,80 €	0,00 €	73,80 €	0,00 €	73,80 €	0,00 €
- dont par monture	30,00 €	9,00 €	5,40 €	0,00 €	24,60 €	24,60 €	0,00 €	24,60 €	0,00 €	24,60 €	0,00 €	24,60 €	0,00 €

				НО	SPI	INIT	TAL	INTERM	ÉDIAIRE	ÉTEN	NDU	INTÉC	GRAL
	Tarif moyen facturé ou tarif réglementé	BR de la Sécurité sociale (*)	Rembourse- ment assurance maladie obligatoire (AMO)	Rembourse- ment assurance maladie complémen- taire (AMC) Malakoff Humanis	Montant restant à charge en euros								
Équipement - hors 100 % santé - Dans le réseau KALIXIA	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds ré- glementaires	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds ré- glementaires	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds ré- glementaires	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds ré- glementaires	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds ré- glementaires	Selon contrat
2 Verres simples + 1 monture	267,80 €	0,15 €	0,09 €	0,00 €	267,71 €	0,06 €	267,65 €	159,91 €	107,80 €	219,91 €	47,80 €	256,51 €	11,20 €
- dont par verre	78,30 €	0,05 €	0,03 €	0,00 €	78,27 €	0,02 €	78,25 €	49,97 €	28,30 €	69,97 €	8,30 €	78,27 €	0,00 €
- dont par monture	111,20 €	0,05 €	0,03 €	0,00 €	111,17 €	0,02 €	111,15 €	59,97 €	51,20 €	79,97 €	31,20 €	99,97 €	11,20 €
2 Verres progressifs + 1 monture	448,00 €	0,15 €	0,09 €	0,00 €	447,91 €	0,06 €	447,85 €	259,91 €	188,00 €	416,71 €	31,20 €	436,71 €	11,20 €
- dont par verre	168,40 €	0,05 €	0,03 €	0,00 €	168,37 €	0,02 €	168,35 €	99,97 €	68,40 €	168,37 €	0,00 €	168,37 €	0,00 €
- dont par monture	111,20 €	0,05 €	0,03 €	0,00 €	111,17 €	0,02 €	111,15 €	59,97 €	51,20 €	79,97 €	31,20 €	99,97 €	11,20 €
Équipement - hors 100 % santé - En dehors du réseau KALIXIA	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dépasse- ment si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglemen- taires	Selon contrat	40 % BR + dépasse- ment si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglemen- taires	Selon contrat	40 % BR + dépasse- ment si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglemen- taires	Selon contrat	40 % BR + dépasse- ment si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglemen- taires	Selon contrat	40 % BR + dépasse- ment si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglemen- taires	Selon contrat
2 Verres simples + 1 monture	339,00 €	0,15 €	0,09 €	0,00 €	338,91 €	0,06 €	338,85 €	129,91 €	209,00 €	189,91 €	149,00 €	249,91 €	89,00 €
- dont par verre	100,00 €	0,05 €	0,03 €	0,00 €	99,97 €	0,02 €	99,95 €	39,97 €	60,00 €	59,97 €	40,00 €	79,97 €	20,00 €
- dont par monture	139,00 €	0,05 €	0,03 €	0,00 €	138,97 €	0,02 €	138,95 €	49,97 €	89,00 €	69,97 €	69,00 €	89,97 €	49,00 €
2 Verres progressifs + 1 monture	601,00 €	0,15 €	0,09 €	0,00 €	600,91 €	0,06 €	600,85 €	229,91 €	371,00 €	319,91 €	281,00 €	439,91 €	161,00 €
- dont par verre	231,00 €	0,05 €	0,03 €	0,00 €	230,97 €	0,02 €	230,95 €	89,97 €	141,00 €	124,97 €	106,00 €	174,97 €	56,00 €
- dont par monture	139,00 €	0,05 €	0,03 €	0,00 €	138,97 €	0,02 €	138,95 €	49,97 €	89,00 €	69,97 €	69,00 €	89,97 €	49,00 €
Lentilles	Prix moyen national (**)	Pas de prise en charge (***)	Pas de prise en charge (***)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat								
Forfait annuel	95,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	95,00 €	0,00 €	95,00 €	95,00 €	0,00 €	95,00 €	0,00 €	95,00 €	0,00 €
Chirurgie réfractive	Prix moyen national (**)	NR	NR	Prise en charge si prévu au contrat	Prix moyen national								
Opération corrective de la myopie	1 223,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 223,00 €	0,00 €	1 223,00 €	0,00 €	1 223,00 €	0,00 €	1 223,00 €	0,00 €	1 223,00 €

				НО	SPI	INIT	IAL	INTERM	ÉDIAIRE	ÉTENDU		INTÉG	RAL
	Tarif moyen facturé ou tarif réglementé	BR de la Sécurité sociale (*)	Rembourse- ment assurance maladie obligatoire (AMO)	Rembourse- ment assurance maladie complémen- taire (AMC) Malakoff Humanis	Montant restant à charge en euros								
Aides Auditives													
Équipement 100 % santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	60% BR	40 % BR + dépasse- ment dans la limite des PLV	Selon contrat	40 % BR + dépasse- ment dans la limite des PLV	Selon contrat	40 % BR + dépasse- ment dans la limite des PLV	Selon contrat	40 % BR + dépasse- ment dans la limite des PLV	Selon contrat	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV	Selon contrat
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950,00 €	400,00 €	240,00 €	0,00 €	710,00 €	710,00 €	0,00 €	710,00 €	0,00 €	710,00 €	0,00 €	710,00 €	0,00 €
Équipement hors 100 % santé	Prix moyen national	BR	60% BR	40 % BR + dépasse- ment si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglemen- taires	Selon contrat	40 % BR + dépasse- ment si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglemen- taires	Selon contrat	40 % BR + dépasse- ment si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglemen- taires	Selon contrat	40 % BR + dépasse- ment si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglemen- taires	Selon contrat	40 % BR + dépasse- ment si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglemen- taires	Selon contrat
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans - Dans le réseau Kalixia	1328,40 €	400,00 €	240,00 €	0,00 €	1 088,40 €	160,00 €	928,40 €	360,00 €	728,40 €	510,00 €	578,40 €	760,00 €	328,40 €
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans - En dehors du réseau Kalixia	1534,00 €	400,00 €	240,00 €	0,00 €	1 294,00 €	160,00 €	1 134,00 €	260,00 €	1 034,00 €	410,00 €	884,00 €	660,00 €	634,00 €

Votre Espace Client,

vous ne pourrez bientôt plus vous en passer

Bienvenue dans un monde d'avantages! Votre espace est personnalisé, sécurisé et disponible à tout moment.

18

- Consultez vos remboursements à tout moment.
- Transmettez vos devis simplement.
- Échangez avec nos conseillers rapidement.
- Trouvez le bon professionnel de santé facilement.
- Maîtrisez vos dépenses de santé grâce à nos réseaux d'opticiens, de dentistes, d'audioprothésistes et d'ostéopathes partenaires.

- Bénéficiez de nombreux avantages : téléconsultation, accès à l'Application Coach et Moi, assistance...
- Accédez à une analyse détaillée de vos dépenses de santé et bénéficiez de conseils de prévention.
- Téléchargez une attestation de droits ou votre carte de Tiers Payant.
- Simulez vos remboursements...

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance complémentaire santé édicté par l'UNOCAM (https://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/).

L'application mobile Malakoff Humanis

- Accédez à l'Espace Client à tout moment depuis votre mobile.
- Suivez vos remboursements.
- Transmettez vos devis et factures.
- Téléchargez votre carte de tiers payant.



On est à vos côtés

Comment puis-je souscrire au Pack Santé Particuliers?

- Contactez un conseiller ou optez pour un parcours 100 % digitalisé et sécurisé sur www.malakoffhumanis.com.
- Construisez la solution qui correspond à vos besoins.
- 3 Complétez et signez les documents d'adhésion.
- Communiquez les pièces justificatives nécessaires.

J'ai des questions. Comment puis-je contacter Malakoff Humanis?

Les conseillers Malakoff Humanis sont à votre écoute :



par téléphone

0 800 00 27 27 Service & appel gratuits

(appel gratuit depuis un poste fixe)

Retrouvez également toutes les informations sur :



malakoffhumanis.com

À savoir : nos conseillers peuvent également vous informer sur nos solutions Obsèques, Familis et Protection blessures.



Pack Santé Particuliers est un produit dont les garanties frais de santé sont assurées (selon le bulletin d'adhésion ou de souscription complété) par la Mutuelle Malakoff Humanis - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Siège social : 21 rue Laffitte - 75009 Paris. N° SIREN 784 718 256. Mutuelle membre du groupe Malakoff Humanis ou Malakoff Humanis Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le livre IX du Code de la sécurité sociale. Siège : 21 rue Laffitte - 75009 Paris. N° SIREN 775 691 181. Une institution de prévoyance du groupe Malakoff Humanis. Les garanties d'assistance et de téléconsultation sont assurées par Auxia Assistance - SA au capital de 1 780 000 €. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 21 rue Laffitte - 75009 Paris - 351 733 761 RCS Paris. La garantie Sport sur ordonnance est assurée par la Mutuelle des Sportifs - 2/4 rue Louis David - 75782 Paris cedex 16. Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité et immatriculée sous le numéro Siren n° 422 801 910 - 2/4 rue Louis David - 75782 Paris cedex 16. Le service « 2° avis médical » est proposé par Carians, société par action simplifiée au capital social de 109 230 €, 803 657 717 RCS Paris. Siège : Pépinière Paris Santé Cochin, 29 rue du Faubourg Saint-Jacques - 75014 Paris.